

## **PORTEURS DE PROJETS, ESSAYEZ LES INCUBATEURS D'ENTREPRISES !**

**Une dizaine d'incubateurs, dont la plupart installés dans des établissements supérieurs publics sont opérationnels. Faute de moyens et d'implication du privé, le nombre d'entreprises créées dans les incubateurs n'est pas très important. Un cadre idéal pour tester et développer ses capacités.**

Ils sont nombreux à porter une idée de création d'entreprise, mais très peu franchissent le pas, par peur d'échouer ou par manque de moyens. Depuis quelques années, l'Etat, dont le souci est de résorber le chômage et de trouver un emploi aux milliers de jeunes qui sortent chaque année du système éducatif, diplômés ou pas, a multiplié les efforts à travers la mise en place de certains mécanismes et programmes de développement pour accroître le nombre d'entreprises et encourager l'auto-emploi, à l'instar de Moukawalati piloté par l'Anapec.

Parmi ces mécanismes, l'incubation d'entreprise tient une place particulière. Un incubateur d'entreprises, ou couveuse d'entreprises, est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. Il s'adresse à des sociétés très jeunes ou en création auxquelles il propose un ensemble de services adaptés. Les incubateurs se différencient par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non ou le type de projets qu'ils ciblent. Ils se distinguent des pépinières qui sont aussi des structures d'accueil et d'accompagnement des jeunes entreprises. En effet, les créateurs sollicitent ces dernières juste après la création de leur entreprise, pendant les premiers mois ou parfois même les premières années d'activité. Les pépinières proposent des services collectifs et partagés pour aider les jeunes entreprises à accroître leurs chances de succès. Elles ne prennent aucun risque car leur existence et leur réussite ne sont pas subordonnées à celles de jeunes entreprises qu'elles accueillent.

Au Maroc, l'incubation a été introduite au début des années 2000, notamment dans les universités, sous l'impulsion de la loi 01/00 portant sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Pas moins d'une dizaine d'incubateurs ont vu le jour depuis cette date. Il s'agit notamment du Centre d'innovation technologique (CIT) de l'Ecole Mohammadia des ingénieurs (EMI), l'incubateur universitaire de Marrakech (INMA), le Centre d'incubation et d'accueil des entreprises innovantes (CIAEI) de l'Ecole nationale de l'industrie minérale (ENIM) et l'incubateur de l'université Al Akhawayn. Selon M'Barek Benchanaa, directeur du Centre d'incubation INMA de Marrakech, «les premiers centres d'incubation ont été créés comme structures de valorisation de la recherche scientifique». La mission principale de ces premières structures, généralement domiciliées dans les universités, était d'accompagner des projets de recherches ou des entreprises créées par des lauréats. En France, par exemple, la plupart des grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs ont leurs incubateurs très souvent sponsorisés par de grandes entreprises. La mission du privé consiste principalement à apporter son soutien financier. Par souci de rentabilité, les entreprises privées ou autres investisseurs en capital prennent en effet des participations dans la société accompagnée pour réaliser une plus-value, en cas de revente, ou (cela concerne l'entreprise) pour exploiter une idée qui a passé avec succès la phase de test.

### **Le véritable atout de ces structures d'aide reste l'accompagnement**

Sur la place, le privé est encore peu présent. Il faut dire que l'essor des incubateurs est en partie lié à celui du capital-risque, encore au stade embryonnaire – au Maroc les structures spécialisées font surtout du capital développement.

Naturellement, les premiers pas ne sont pas faciles. Le Réseau Maroc incubation et essaimage (RMIE), qui compte les principaux incubateurs du pays, indique que depuis la mise en activité du réseau, c'est-à-dire en 2004, seulement une dizaine d'entreprises ont pu voir le jour grâce à l'incubation. Les raisons sont souvent bien connues : problèmes d'accès au financement, lenteurs administratives, charges sociales et fiscales pesantes, image insuffisamment valorisée de l'entrepreneur qui réussit..... «Quoi qu'il en soit, le véritable atout de ces structures d'aide reste la formation et surtout l'accompagnement» note M'Barek Benchanaa.

Le CJD, par exemple, propose à ses membres des parcours sur plusieurs années, qui doivent correspondre à une progression en termes d'implication et d'engagement pour eux, et en termes de performances pour leur entreprise. Pour sa part, l'Association des femmes chefs d'entreprise (AFEM), créée en 2000, a lancé son centre d'incubation, «Casa pionnière», au siège de l'association et qui a pour objectif d'accompagner des femmes porteuses de projets sur une durée de 2 ans. «Cette formule permet d'offrir aux porteuses de projets un local une structure offrant des services communs à des coûts réduits et une logistique matérielle adaptée tout en leur assurant un programme d'accompagnement dans l'élaboration et la finalisation techniques de leur projet d'entreprise. Le conseil est aussi prodigué, notamment dans les domaines juridiques, technologiques, financiers, commerciaux et des ressources humaines», explique Naoual Bakry, déléguée générale de l'association. Cet accompagnement est complété par une formation en fonction des besoins identifiés ou exprimés par les créatrices d'entreprises. «Certaines candidates ont pu aussi créer leur entreprise avant même la fin de leur période d'incubation parce que leurs projets étaient bons », fait remarquer Mme Bakry.

Il n'y a pas de pré-requis pour adhérer à «Casa Pionnière». Il suffit d'avoir un projet qui «tienne la route», souligne-t-elle, mais surtout de bien maîtriser le domaine d'activité. «Beaucoup de candidates n'ont pas pu continuer l'incubation faute d'adéquation entre leur profil et la nature de leur projet», poursuit la directrice déléguée de l'Afem. La création d'entreprise nécessite une connaissance approfondie du secteur d'activité sur le plan économique, financier, juridique et comptable. Donc, faire appel à une structure d'aide à la création d'entreprise dès que l'on envisage de se lancer n'est pas obligatoire mais plutôt un acte de bonne gestion pour gagner du temps, sécuriser son décollage sur des aspects pas toujours correctement appréhendés quand on a un profil de commercial ou de technicien.